



## Protocole

### 76e Assemblée générale des Écoles catholiques de Suisse

Mercredi 2 avril 2025, de 13h30 à 16h35, Centrum 66, Hirschengraben 66, Zurich

---

#### 1 Accueil, présence, ordre du jour, scrutateurs

Patrizio Foletti, président des écoles catholiques de Suisse, salue les représentants des écoles membres présents.

Il souhaite la bienvenue à l'abbé Urban Federer, au conférencier Urs Brosi ainsi qu'à Regula Pickel, l'interprète pour l'allemand - français. Il se réjouit de la présence de Benoît Bonnet de l'École Saint Dominique Savio, qui a fait le déplacement depuis Lausanne.

présence :

12 représentant(e)s des écoles membres sont présent(e)s. Ils représentent au total 9 membres à part entière et 3 membres associés.

13 écoles membres se sont excusées.

Le comité directeur est représenté par 4 membres, Monika Wiesli s'est fait excuser pour cause de maladie.

Aucune proposition n'a été reçue de la part des membres.

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

Björn Engeli est désigné comme scrutateur.

#### 2 Procès-verbal de la 75e assemblée générale du 20 mars 2024

Le procès-verbal a été mis en ligne électroniquement avec les documents relatifs à l'AG et est approuvé à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice, Angela Danner.

#### 3 Exercice 2024

##### 3.1 Rapport annuel

Comme toujours, le rapport annuel 2024 a été rédigé en trois langues et envoyé avec l'invitation.

L'AG s'est tenue le 20 mars 2024 au Centrum 66. Lors de la partie statutaire, il a été décidé de modifier les statuts afin de permettre aux communautés de sœurs qui ne disposent plus d'école de faire partie de l'association en tant que membre associé. Dans la partie thématique, l'abbé Urban Federer a parlé de la formation et du christianisme et a illustré dans son exposé le fait que la formation est chrétienne.

Les 18 et 19 octobre 2024, Douve Frieden et Fabrice Hadjadj ont accueilli les participants aux journées d'étude en tant qu'hôtes à l'Institut Philanthropos à Bourguillon. Le président remercie encore une fois l'institut pour son hospitalité chaleureuse. Avec des exemples vivants tirés de la pratique, Alex Blunschli a animé la journée en tant qu'intervenant spécialisé sur le thème "Quels nouveaux défis et opportunités les générations Z et Alpha nous posent-elles, à nous enseignants et écoles ? Sur demande, les abus dans les écoles catholiques ont également été abordés, ce qui sera traité au



point 6 de l'ordre du jour. Un concept de protection existant sera mis à la disposition des membres. Les participants ont apprécié la convivialité et les échanges avec leurs collègues.

Nous observons une minute de silence en mémoire de Martin Spycher (ancien professeur de l'école collégiale d'Einsiedeln), décédé subitement en décembre 2024.

Du côté du secrétariat, Angela Danner et Manuela Portmann ont augmenté leur taux d'occupation de 15% et 10% respectivement à partir du 1er novembre 2024, et ce aussi bien pour les Ecoles catholiques de Suisse que pour formationplus, le deuxième organisme responsable du secrétariat. Après le départ à la retraite de la directrice de longue date, 20% au total n'avaient pas été couverts à nouveau. L'augmentation du temps de travail permet aux deux collaborateurs de consacrer suffisamment de temps à toutes les autres tâches, en plus des travaux urgents.

#### Rapports des organes spécialisés et des organisations partenaires

Les écoles catholiques de Suisse sont membres de Private Bildung Schweiz (PBS) / Éducation Privée Suisse (EPS). Cette organisation faîtière a été fondée à l'époque par la Fédération suisse des écoles privées (FSEP), par les écoles Rudolf Steiner et par notre fédération. Suite à un changement de stratégie, la FSEP a quitté le EPS l'année dernière. Lors de la dernière assemblée générale, la FSEP a approuvé une modification des statuts et il a été décidé que la certification pour l'assurance qualité serait moins chère et que les certificats seraient établis directement par la FSEP. La FSEP a également décidé de se concentrer davantage sur les aspects cantonaux. Il y a 20 ans, la certification était trop chère, c'est pourquoi notre association, comme d'autres, ne voulait pas devenir membre de la FSEP. C'était aussi une des raisons de la création du EPS. Aujourd'hui, la situation est différente. C'est pourquoi le comité a discuté de la possibilité pour les écoles catholiques de Suisse d'adhérer à la FSEP en tant que sous-groupe, car il est important de se présenter comme une association forte face à la Confédération et aux cantons. Le comité informera en temps voulu. Certaines de nos écoles sont déjà membres de la FSEP.

Par ailleurs, les écoles catholiques de Suisse sont membres de l'OIDEL, une organisation internationale qui s'engage pour la liberté de l'enseignement. <https://www.oidel.org/fei/> Cette adhésion nous permet d'avoir accès à des spécialistes, notamment dans le domaine juridique - avec l'avantage que le siège de l'OIDEL se trouve en Suisse. Cela facilite les échanges et permet un accompagnement adapté à notre contexte.

Bien qu'il existe des accords internationaux, la Suisse est mal placée dans l'indice mondial de liberté de l'éducation, car chaque système cantonal est organisé différemment, ce qui rend la coordination nationale difficile. Toutefois, grâce à l'adhésion à OIDEL, les écoles peuvent faire appel non seulement au niveau local, mais aussi au niveau national ou international, lorsque les voies habituelles ne suffisent pas. OIDEL s'engage en faveur de la diversité dans l'enseignement. En Norvège, par exemple, les écoles ont pu compter sur le soutien d'une représentante d'OIDEL après une modification de la loi qui rendait l'accès aux subventions plus difficile.

> Les personnes présentes approuvent le présent rapport à l'unanimité.

### 3.2 Comptes annuels

Les comptes annuels, y compris les commentaires, sont publiés dans le présent rapport annuel aux pages 16 à 18.

Le contrôle des comptes a désormais été effectué selon la Norme d'audit suisse pour une revue. Le rapport de révision complet est disponible et peut être consulté. Le réviseur, Monsieur Herbert Bürli de Trevus AG, s'excuse pour l'AG d'aujourd'hui. Il n'a rien à ajouter au rapport, les comptes sont corrects et complets.



Les comptes annuels sont conformes au budget et se soldent par une perte de CHF 4'256, qui sera couverte par les fonds propres disponibles. En 2024, les recettes provenant des cotisations des membres et des congrès ont quelque peu diminué. Mais heureusement, cette année, comme l'année précédente, des revenus d'intérêts plus élevés peuvent être comptabilisés sur les comptes d'épargne de la Banque cantonale de Lucerne. De plus, la plupart des débiteurs ont réglé leurs factures, ce qui permet d'enregistrer une augmentation des liquidités.

Les liquidités de l'association sont toujours excellentes. Les fonds propres, combinés aux réserves d'exploitation, couvrent l'ensemble des dépenses pour presque deux années d'exploitation.

> L'assemblée générale approuve les comptes annuels à l'unanimité et prend connaissance du rapport de révision.

### 3.3 Décharge du comité directeur

> Les personnes présentes, avec l'abstention des membres du comité, donnent décharge au comité à l'unanimité.

## 4 Exercices 2025 et 2026

### 4.1 Programme annuel 2025

Le programme annuel 2025, adopté par le comité directeur, a été mis en ligne électroniquement avec les documents relatifs à l'AG.

Points forts :

- Journées d'étude le vendredi et le samedi 24 et 25 octobre 2025 au Collège St-Michel, Zoug. Le thème de la journée est encore ouvert, il sera abordé plus en détail au point 7.1 de l'ordre du jour.
- contact avec les membres et collaboration entre eux (p. ex. rencontres régionales, conférence des recteurs, conférence des préfets, aumôniers scolaires) ainsi que mise en réseau avec des organisations partenaires telles que Formation privée Suisse, CEEC, OIEC, OIDEL
- Relations publiques : promotion du site web, insertion d'annonces, utilisation de Google Ads, flyers pour les centres de consultation.

> Le programme annuel est approuvé à l'unanimité.

### 4.2 Cotisations des membres pour 2026 : Discussion et décision d'une éventuelle augmentation des cotisations

Le comité directeur propose une augmentation des cotisations de 10% à partir de 2026. Les cotisations des membres ont été augmentées pour la dernière fois en 2020 pour les élèves du secondaire II et le montant maximal, une adaptation du tarif au niveau du tertiaire à temps plein a eu lieu à partir de 2021. Depuis deux ou trois ans, on constate un renchérissement sensible. De plus, deux grandes écoles ont quitté l'association au cours des deux dernières années et les taux d'occupation du secrétariat ont été augmentés à partir du 1er novembre 2024. L'augmentation des cotisations des membres doit permettre de compenser l'inflation et de présenter à l'avenir un budget équilibré. Parallèlement, le comité directeur examine les possibilités d'économies.



Il est en outre proposé de facturer une cotisation de membre moins élevée pour les communautés de sœurs qui n'ont pas d'école.

Dans la catégorie "membres associés", il faut désormais faire la distinction cotisation forfaitaire pour les écoles CHF 600 et cotisation forfaitaire pour les institutions ou autres organisations sans école CHF 300.

Les factures sont toujours envoyées vers le début de l'été, lorsque le secrétariat reçoit les chiffres du secrétariat général de la CDIP. La CDIP se base sur le nombre d'élèves déterminé par l'Office fédéral de la statistique. Par conséquent, le nombre d'élèves pour la facture de contribution 2025 se base sur l'année scolaire 2023/24.

Lors de la discussion sur l'augmentation des cotisations des membres, la question est posée de savoir si 10% suffisent ou si les cotisations doivent être augmentées de 20%. Comme une augmentation représente une charge assez importante pour certaines écoles, il est proposé de procéder par étapes. Nous voulons une cotisation qui couvre les frais, mais nous devons veiller à ce que nous puissions maintenir l'équilibre.

> Les personnes présentes approuvent à l'unanimité une augmentation de 10% des cotisations des membres 2026 ainsi que le montant forfaitaire de 300 CHF pour les institutions ou autres organisations sans école parmi les membres associés. (Cotisations 2026 selon la feuille ci-jointe)

#### 4.3 Budget 2025 et 2026

Le budget a été téléchargé électroniquement en même temps que les documents relatifs à l'AG.

Le comité directeur a corrigé le budget 2025, adopté il y a un an déjà, sur la base de la clôture des comptes 2024 et de la baisse attendue des cotisations des membres. En conséquence, les coûts doivent être réduits du côté des dépenses. Le budget consacré aux relations publiques et à la mise en réseau est donc moins important. En raison d'une augmentation du temps de travail au secrétariat, on s'attend toutefois à une augmentation des charges de personnel. L'objectif est de pouvoir financer les activités prévues conformément au programme annuel. Heureusement, la contribution de cofinancement de la Conférence centrale a été légèrement augmentée à partir du 1er janvier 2024 et le restera en 2025. Pour 2026, le budget correspond à peu près à celui de 2025, si ce n'est que des économies supplémentaires seront réalisées dans le domaine des relations publiques. Nous pouvons vivre avec des pertes pour les deux prochaines années, mais nous devrions veiller à ne pas en subir à l'avenir. En 2025, nous prévoyons une perte de CHF 30'700 et en 2026, une perte de CHF 25'200.

Lors de la discussion, il est constaté ce qui suit : Le travail de relations publiques aux bons endroits est considéré comme important et il faut veiller à ce que l'association ne génère pas uniquement des coûts. Une planification pour les dix prochaines années est notamment proposée.

Lors de l'établissement du budget 2026, le comité directeur examinera où il est possible de faire des économies supplémentaires et essaiera de faire une planification à plus long terme. Les cotisations des membres doivent également être considérées à long terme.

> L'assemblée générale approuve les budgets 2025 et 2026 à l'unanimité.

## 5 Élections du comité directeur et de l'organe de révision

### 5.1 Départ de Sr My-Lan Nguyen et de Benno Planzer



Le président rend hommage à la collaboration, en partie de longue date, de Sr My-Lan et de Benno Planzer au sein du comité (Sr My-Lan depuis 2013, Benno Planzer depuis 2022) et les remercie de leur grand engagement pour l'association. Sr My-Lan a toujours représenté les écoles catholiques lors d'événements organisés par des organisations internationales telles que le CEEC, l'OIEC et l'OIDEL. Benno Planzer a joué un rôle déterminant dans l'organisation de la journée d'étude. Patrizio Foletti leur remet un cadeau. Les personnes présentes prennent congé d'eux par des applaudissements nourris.

## 5.2 Confirmation des membres actuels/du président

- Patrizio Foletti, depuis 1999
- Monika Wiesli, depuis 2013
- Sebastian Lamm, depuis 2022

> L'engagement de ces 3 membres du comité pour l'association est remercié par des applaudissements nourris de la part des personnes présentes et confirmé à l'unanimité.

Monika Wiesli transmet ses salutations à tous.

Patrizio Foletti est président des écoles catholiques depuis 2013 et reprendra le flambeau pour un nouveau mandat.

> Les personnes présentes confirment à l'unanimité le président pour un nouveau mandat de trois ans.

## 5.3 Élections de remplacement

Le comité directeur a longtemps cherché et n'a trouvé personne pour se mettre à disposition du comité directeur. Les statuts stipulent que le comité directeur se compose de cinq membres. C'est pourquoi Patrizio Foletti demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite faire partie du comité directeur. Si le voyage pose problème, les réunions du comité directeur pourraient également être organisées en ligne.

Benno Planzer estime que la charge de travail des membres du comité directeur reste dans les limites du raisonnable et qu'elle peut être facilement gérée. De plus, il a beaucoup apprécié l'échange et la collaboration au sein du comité. Il pense que nous avons besoin d'un comité si nous voulons que les écoles catholiques restent unies.

Benoît Bonnet de l'École Saint Dominique Savio, Lausanne, se propose heureusement de devenir membre du comité.

> Les personnes présentes élisent Benoît Bonnet à l'unanimité pour un mandat de 3 ans.

Le comité demandera d'autres candidats et organisera l'élection par voie de circulaire.

## 5.4 Confirmation de l'organe de révision

Trevus AG, Sursee, se met à disposition avec M. Bürli pour un nouveau mandat en tant qu'organe de révision.

> Les personnes présentes confirment à l'unanimité l'organe de révision pour un nouveau mandat de 3 ans.



## 6 Thème de l'abus

Lors de l'AG de l'année dernière, le thème des agressions a été abordé. Il a été jugé important que nous en parlions en tant qu'association, que nous adoptions une position claire et que nous envoyions le signal que nous regardons et ne détournons pas les yeux. En raison de l'urgence, un échange sur la thématique des abus dans les écoles catholiques a eu lieu à l'occasion des journées d'étude 2024. Un concept de protection déjà existant a été mis à la disposition des membres. Un grand merci à Benno Planzer.

A l'occasion de cette AG, il sera déterminé si les membres souhaitent continuer à aborder la thématique des abus et s'il existe un besoin de dresser une liste des institutions et des spécialistes utiles dans ce domaine.

> La parole n'est pas demandée.

## 7 Divers et sondage / échange et discussion

### 7.1 Journées d'étude 2025 : décision sur la date et le thème

La date des journées d'étude 2025 est fixée au vendredi/samedi 24 et 25 octobre 2025. Le Collège St-Michel de Zoug se réjouit d'assumer le rôle d'hôte. L'hébergement se fera à l'hôtel.

Lors des dernières journées d'étude, Benno Planzer avait lancé un appel pour que les membres indiquent les thèmes qu'ils jugeaient importants pour les journées d'étude. Jusqu'à présent, quatre groupes principaux ont été reçus :

- Gestion des "inconvenients" (qui sont assez exigeants pour les enseignants)
- Thèmes du profil chrétien, catholique (positionnement des écoles également en ce qui concerne la pédagogie)
- Former des étudiants avec succès (l'apprentissage intergénérationnel comme base pour la vie, l'accompagnement et le suivi des élèves)
- ChatGTP et autres (IA, pas seulement ce que cela signifie pour les enseignants, mais aussi pour nous-mêmes. Travailler de manière structurée. Certains se ferment, tirer ici l'efficacité).

Benno Planzer fera un sondage numérique dans les prochains jours afin d'apporter des précisions et de permettre au comité de choisir deux thèmes à traiter.

### 7.2 Date de l'AG 2026

Le comité directeur propose d'organiser l'AG à nouveau avant Pâques et les vacances de printemps, le mercredi après-midi 1er avril 2026, à Zurich, si possible au Centrum 66. Comme aucun souhait n'a été exprimé concernant la partie thématique, le comité directeur va procéder à un sondage et acceptera volontiers les suggestions et les idées concrètes.

### 7.3 Journées d'étude 2026

Pour les journées d'étude 2026, un lieu de réunion est recherché. A l'occasion des journées d'étude de 2024, l'Institut Le Châtelard aux Avants-sur-Montreux ainsi que la Freie Schule Zürich à Zurich ont manifesté leur intérêt à assumer le rôle d'hôte. Y a-t-il d'autres personnes intéressées ?

L'assemblée générale décide que nous irons en Suisse romande, aux Avants-sur-Montreux, pour les journées d'étude de 2026 et Johannes Eichrodt clarifie la possibilité d'organiser les journées d'étude à la Freien Schule Zürich en 2027.





#### 7.4 Autres communications des écoles

Birgit Berger mentionne le jugement du Tribunal fédéral contre le Kathi à Wil du 17.01.2025. Nous verrons dans quelle mesure les autres écoles du canton de Saint-Gall sont concernées après la motivation détaillée du jugement, qui n'a pas encore été rendue à ce jour. L'accusation porte sur l'enseignement séparé des sexes et sur les valeurs catholiques de l'école. Cela semble être un long processus. De plus, une révision totale de la loi sur l'école obligatoire est en cours. La modification de la Constitution cantonale doit ensuite être décidée à Berne. C'est un processus politique qui concerne les écoles du canton de Saint-Gall.

L'abbé Urban Federer estime que ce jugement concerne les écoles privées catholiques de toute la Suisse qui reçoivent des fonds publics. Le pèlerinage à Assise organisé par Wil, par exemple, a été qualifié de pression de groupe. Une messe scolaire en début et en fin d'année pourrait alors également être remise en question. C'est pourquoi ce jugement va au-delà du canton de Saint-Gall et il considère qu'il est important de soutenir les écoles.

Il est également fait remarquer que nous ne devrions pas attendre passivement que le jugement soit rendu. Le citoyen ordinaire ne sait pas ce que signifie un tel jugement. C'est une question d'interprétation. En fait, toutes les écoles de droit public pourraient être mises en accusation.

Après une discussion animée, il est décidé que le comité directeur abordera le sujet lors d'une réunion. L'important est de savoir comment nous voulons aller de l'avant ensemble. (prise de position commune, orientation de nos écoles, éventuellement AG extraordinaire)

\*\*\*

### Partie thématique

Le président salue Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale :

Exposé d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale :

#### **"Les missions nationales de l'Eglise catholique sous pression pour faire des économies".**

L'orateur explique à l'aide de transparents

- Structure de l'Eglise catholique en Suisse
- Finances de l'Eglise catholique en Suisse
- Système de cofinancement CES/Conférence centrale,
- Crise due à des abus sexuels
- Planification concernant les "Écoles catholiques de Suisse"

L'Eglise catholique en Suisse a une structure duale : une structure canonique à trois niveaux et une structure de droit public ecclésiastique mise à disposition par l'Etat dans la plupart des cantons. La Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) sont



des associations sans droit de regard qui n'exercent qu'un rôle de soutien à l'échelon national. La Conférence centrale finance notamment la CES, des centres de médias, des activités de jeunesse et des services spécialisés. En 2024, les dépenses se sont élevées à 13 mio CHF, dont la majeure partie a été consacrée au cofinancement.

En 2022, les recettes totales de l'Eglise catholique en Suisse s'élevaient à 1'074 mio CHF, provenant principalement des impôts ecclésiastiques. Seuls 1,3% de cette somme ont été versés à la RKZ, le reste allant aux paroisses (82-92%) et à l'Eglise nationale (7-15%). Bien que les prestations des paroisses diminuent, les Eglises cantonales ne peuvent guère réclamer davantage de moyens.

La RKZ soutient des projets tels que Jungwacht/Blauring, l'Alliance féminine, la pastorale des migrants et la formation. Il existe un accord de contribution avec les Ecoles catholiques de Suisse (ECS), qui prendra toutefois fin à partir de 2027, car elles ne sont pas considérées comme importantes pour le système de l'Eglise catholique et qu'un financement par les membres est possible.

Les sorties d'Eglise suivent une évolution similaire pour l'Eglise catholique et l'Eglise protestante, mais ont nettement augmenté après le scandale des abus de 2010 à Berlin. En 2023, le taux de sortie était de près de 4%. La plupart des cas d'abus datent des années 1950-60, mais il existe également des cas actuels. Les auteurs sont principalement des hommes, beaucoup sont des prêtres séculiers ou religieux. Par son travail dans un cadre protégé et dans le domaine de la jeunesse, l'Eglise offre des conditions générales potentiellement propices aux abus.

La Conférence des évêques cofinance le travail de mémoire, la prévention, l'intervention et la réparation morale. Les indemnisations sont gérées par des centres de conseil aux victimes. En raison des coûts plus élevés des abus, la RKZ doit faire des économies dans d'autres domaines - en particulier dans le cofinancement, qui représente deux tiers de ses dépenses. A partir de 2027, de nombreuses organisations recevront moins de contributions, voire plus du tout. Notre association ne recevra vraisemblablement plus de contributions de la RKZ à partir de 2027.

Présentation de M. Urs Brosi : [Tâches-nationales-de-l'Eglise-catholique-sous-la-pression-de-l'épargne.pdf](#)

Le président clôt la réunion en remerciant le conférencier, l'interprète ainsi que les personnes présentes pour leur participation.

Pour le protocole  
Lucerne, le 23 avril 2025

Angela Danner, secrétariat

Patrizio Foletti, président

**Traduit avec deepl**





## Cotisations de l'association des Ecoles Catholiques de Suisse 2026

approuvé par la 76<sup>e</sup> assemblée générale du 2 avril 2025

### Catégorie membres à part entière

La facturation se fonde sur les effectifs de l'année scolaire 2024/2025 relevés par l'Office fédéral de la statistique.

*\*taxes de droit d'auteur  
tarifs 2022 - 2026*

#### **Contributions par élève du degré primaire et secondaire I**

|                                        |     |           |      |
|----------------------------------------|-----|-----------|------|
| Ecoles primaires et écoles secondaires | CHF | 9 / élève | 3.12 |
|----------------------------------------|-----|-----------|------|

#### **Contributions par élève du degré secondaire II**

|                                                                                        |     |            |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------|------|
| Ecoles préparant à la maturité/Ecole de culture générale/<br>Formation professionnelle | CHF | 16 / élève | 8.86 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------|------|

#### **Contributions par élève du degré tertiaire Ecoles supérieures/**

|                                           |     |                           |             |
|-------------------------------------------|-----|---------------------------|-------------|
| Hautes écoles/Hautes écoles spécialisées/ | CHF | 24 / élève (plein temps)  | 16.56/23.73 |
| formation professionnelle supérieure      | CHF | 9 / élève (temps partiel) | 2.61/3.83   |

#### **Contributions minimales et maximales par école**

|                       |     |             |
|-----------------------|-----|-------------|
| Contribution minimale | CHF | 550 / an    |
| Contribution maximale | CHF | 10'000 / an |

#### **Prestations fournies aux membres à part entière:**

- Publication du portrait/profil sur le site [www.ecolescatholiques.ch](http://www.ecolescatholiques.ch)
- Mise en ligne des informations d'actualité et sur manifestations des écoles dans les rubriques web correspondants
- Utilisation de l'offre de services sur la plate-forme Internet, annonce des postes vacants p.ex.
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat
- Prise en compte dans les médias imprimés et sollicitations
- Publication des cours de langues et des cours d'été au travers d'un prospectus
- Prise en charge des taxes de droits d'auteur (Suissimage et ProLitteris) par la RKZ \*

### Catégorie membres associés

Contribution forfaitaire :

|                                                     |     |          |
|-----------------------------------------------------|-----|----------|
| - Ecoles                                            | CHF | 660 / an |
| - Institutions ou d'autres organisations sans école | CHF | 300 / an |

#### **Prestations fournies aux membres associés :**

- Publication du portrait/profil sur le site [www.ecolescatholiques.ch](http://www.ecolescatholiques.ch)
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat

### Catégorie membres individuels

|                          |     |          |
|--------------------------|-----|----------|
| Contribution forfaitaire | CHF | 100 / an |
|--------------------------|-----|----------|

\* Pour information:

En 2024, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) a pris en charge des taxes d'un montant de CHF 33'649 pour un total de 6'446 élèves des membres à part entière.